

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 27 septembre 2013
(convocation du 16 septembre 2013)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Sept Septembre Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick,
Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard,
Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique,
M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry,
M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge,
Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice,
M. SOUBIRAN Claude, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte,
M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine,
M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles,
M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis,
M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence,
Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain,
M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude,
Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude,
M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck,
M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques,
M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime,
Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle,
M. QUANCARD Denis, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques,
M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, Mme TOUTON Elisabeth,
M. TRIJOULET Thierry, M. VERNEJOUL Michel, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à M. TURON Jean-Pierre
M. BRON Jean-Charles à M. BRUGERE Nicolas jusqu'à 9h55
M. CHAUSSET Gérard à M. DANJON Frédéric à compter de 12h50
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe jusqu'à 9h50
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard à compter de 13h00
M. OLIVIER Michel à M. GUICHARD Max à compter de 11h45
M. PIERRE Maurice à Mme CARTRON Françoise à compter de 11h40
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. ROSSIGNOL Clément à Mme NOEL Marie-Claude à compter de 12h50
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle
M. SOUBABERE Pierre à M. TRIJOULET Thierry à compter de 10h30
Mme TERRAZA Brigitte à Mme DE FRANCOIS Béatrice à compter de 12h15
M. BOUSQUET Ludovic à Mme DELATTRE Nathalie à compter de 12h
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles
M. DAVID Yohan à M. DAVID Jean-Louis

Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime
Mme DESSERTINE Laurence à M. DUCHENE Michel à compter de 12h
M. EGRON Jean-François à Mme LIMOUZIN Michèle à compter de 12h30
Mme EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques à compter de 12h35
M. GUICHOUX Jacques à Mme. BALLOT Chantal
M. JOANDET Franck à M. HURMIC Pierre à compter de 11h55
M. JOUBERT Jacques à Mme CHAVIGNER Michèle
M. LOTHAIER Pierre à M. MOGA Alain
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme PIAZZA Arielle à Mme BREZILLON Anne à compter de 10h50
M. POIGNONEC Michel à M. QUANCARD Denis
M. QUERON Robert à M. LABARDIN Michel
M. REIFFERS Josy à M. ROBERT Fabien à compter de 11h
M. SOLARI Joël à M. RAYNAL Franck

EXCUSES :

M. ASSERAY Bruno

ABSENT :

M. MAURRAS Franck

LA SEANCE EST OUVERTE

SAINT-AUBIN DE MEDOC- PAE secteur des Vignes - Programme des équipements publics - Bilan de la Concertation - Information - Approbation

Madame BOST présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

1 – Contexte de la concertation

Par délibération n°2010/0121, en date du 26 mars 2010, la Communauté urbaine de Bordeaux a instauré un Programme d'Aménagement d'Ensemble, secteur des Vignes sur la commune de Saint-Aubin de Médoc.

L'enjeu principal est la production de logements afin de répondre aux objectifs du PLH et du plan d'urgence en faveur du logement, ainsi qu'un développement équilibré du territoire communal et de son centre bourg en complément du PAE existant dans le centre-ville.

Les orientations d'aménagement consistent :

- à concevoir et générer des espaces publics à dominante végétale,
- à valoriser les secteurs forestiers,
- à produire des logements d'après les critères du développement durable assurant mixité fonctionnelle, sociale et s'intégrant aux tissus existants,
- à permettre un accès privilégié vers les équipements de centralité du centre-ville et vers les franges forestières.

Ainsi, pour répondre à ces objectifs, ce PAE comprend un Programme des Équipements Publics qui se décompose comme suit :

- Chemin des Vignes : travaux, voirie, assainissement
- Route de Mounic : travaux, voirie, assainissement
- Route de Cujac : travaux, voirie, assainissement
- Giratoire de Mounic : travaux, voirie, assainissement
- Giratoire de Cujac : travaux, voirie, assainissement
- Passes communales (Amazones et Quatre Vents) : travaux, voirie, assainissement
- Bassins et réserves : travaux, assainissement

Par délibération n°2010/0397, en date du 25 juin 2010, le Conseil de communauté a décidé l'ouverture de la concertation publique préalable, au titre de l'article L.300-2 du Code de

l'Urbanisme, portant sur ce programme de travaux de voirie et assainissement réalisés dans le cadre du PAE des Vignes. Celui-ci répond de manière opérationnelle aux objectifs poursuivis, en proposant des espaces publics à dominante végétale et des accès privilégiés vers les équipements de centralité du centre ville et vers la forêt.

Pour une meilleure lisibilité du public, cette concertation a porté sur les travaux de VRD et bassins d'assainissements dont le montant total prévisionnel s'élève à 5 649 620 euros TTC.

Conformément à la délibération précitée de 2010, cette concertation a pris les formes suivantes :

- Dépôt d'un registre et du dossier de présentation du projet à la mairie de Saint-Aubin-de-Médoc et à la Direction Territoriale Ouest (au Haillan) de la Communauté urbaine de Bordeaux (Cub) ;
- Mise en ligne de la concertation sur le site <http://participation.lacub.fr>.

Cette concertation a été ouverte le 15 novembre 2011, le public en ayant été informé, notamment, par voie de presse. Il est à noter que, préalablement, une réunion publique avait été organisée en mairie de Saint-Aubin-de-Médoc, le 24 octobre 2011. Au cours de cette réunion, les études préliminaires ont été présentées à la population qui a formulé ses remarques, prises en compte dans les études d'avant-projet.

La concertation a été clôturée le 02 août 2013, le public en ayant été informé préalablement par voie de presse, en parallèle de la fin des processus de validation des avant-projets.

Il convient maintenant de dresser le bilan de cette concertation publique.

2 - Bilan de la concertation

La concertation a permis de renforcer l'implication et la participation des citoyens dans l'élaboration de ce projet.

Le public a ainsi été mis en mesure de prendre connaissance des pièces du dossier de concertation tant sur les sites précités que le site internet, et d'apporter les contributions sur les registres papier ainsi que le registre électronique mis en ligne sur le site internet.

La décomposition des remarques est la suivante :

- 4 observations sur le registre de la mairie de Saint-Aubin-de-Médoc,
- aucune observation sur le registre mis en ligne,
- aucune observation sur le registre déposé à la DT Ouest.

Il est précisé que l'ensemble des observations est consultable dans les locaux de la Direction Territoriale Ouest de la Cub, aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Quatre observations ont été retenues pour dresser ce bilan (2 avis favorables, 0 avis défavorables, 2 autres observations).

Les observations plaident globalement en faveur du projet d'urbanisme, avec d'un côté des propriétaires fonciers intéressés par une modification du PLU afin de rendre des terrains attenants au PAE constructibles et de l'autre, des riverains qui craignent que des logements en R+1 ne viennent troubler leur qualité de vie et leur quiétude. Étant précisé que la

présente concertation ne portait pas sur les règles de constructibilité du secteur (ce qui ressort du PLU), mais sur le projet d'équiper ce quartier en voiries et réseaux.

L'analyse des contributions permet donc de retenir qu'il n'y a pas d'opposition à ce projet d'aménagement.

Eu égard aux diverses remarques soulevées, il paraît pertinent de poursuivre l'opération. Ainsi, la Communauté urbaine de Bordeaux, en tant que maître d'ouvrage de cette opération, devra, par la suite, arrêter son projet définitif, avant de le soumettre à l'enquête publique.

Cette action est inscrite au contrat de co-développement de la commune de Saint-Aubin de Médoc, fiche action n°7.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la présente délibération :

Le conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme notamment l'article L.300-2,

VU la délibération n°2010/0121, en date du 26 mars 2010, décidant d'instaurer un Programme d'Aménagement d'Ensemble du secteur des Vignes sur la commune de Saint-Aubin de Médoc.

VU la délibération n°2010/0397 en date du 26 mars 2010 validant la décision d'ouvrir le PAE du secteur des Vignes à la concertation publique préalable,

VU les observations écrites dans les registres de concertation, consultables dans les locaux de la Direction Territoriale Ouest,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE l'analyse des observations montre une volonté de la population de voir aboutir ce projet.

DECIDE

Article 1 : D'arrêter le bilan de la concertation préalable relative à la réalisation du PAE du secteur des Vignes à Saint-Aubin de Médoc, tel qu'il est dressé ci-dessus ;

Article 2 : De tenir à disposition du public les observations relatives à cette concertation, à la Direction Territoriale Ouest de la Communauté urbaine de Bordeaux, aux jours et heures habituels d'ouverture des services de la CUB.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 27 septembre 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
la Vice-Présidente,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
8 OCTOBRE 2013

PUBLIÉ LE : 8 OCTOBRE 2013

Mme. CHRISTINE BOST